

Étranges étrangers étranges foyers !

Gilles Desrumaux *

*Etranges étrangers
Vous êtes de la ville
Vous êtes de sa vie même si mal en vivez
Même si vous en mourez
Jacques Prévert, « Etranges étrangers »*

**Avec la fin du cycle
« Foyers de travailleurs migrants »,
une page de l'histoire
de l'immigration se tourne.
De quoi ces foyers
font-ils trace ?
De quelles mémoires
résonnent leurs murs ?
Etranges lieux
pour d'étranges étrangers !**

Nous sommes aujourd'hui à la fin d'un cycle, celui des foyers de travailleurs migrants. Il nous faut donc interroger ce dont ils sont la trace. Une réalité multiforme et complexe dont la politique sectorielle impulsée par l'État est la face visible, mais qui ne doit pas cacher une dimension bien moins visible dont de dramatiques accidents ponctuent l'histoire : celle des bidonvilles et de l'habitat insalubre que les foyers avaient pour prétention de résorber.

Que sont ces foyers de travailleurs migrants devenus ? Vieillissement des résidants, obsolescence du bâti, ces établissements font depuis 1997 l'objet d'un plan de traitement financé notamment par l'État et le 1% logement. A cette occasion, les foyers de travailleurs migrants deviennent des « résidences sociales ». On peut s'interroger sur le sens de cette transformation : simple tour de passe-passe administratif qui vise à maintenir un habitat de type ségrégatif ? Désir de casser des solidarités nouées entre les résidants immigrés pour les diluer dans

(*) Directeur de l'UNAFO

une politique de droit commun ? Ou, au contraire, volonté d'inscrire les résidants et ces établissements dans le cadre de politiques sociales décentralisées ?

Ces étranges foyers tout comme leurs étranges résidants sont donc bien de la ville en construction dans les années 50-80, et de ses transformations et mutations jusqu'à aujourd'hui. Ils sont de sa vie, même si beaucoup d'étrangers en ont mal vécu. Les foyers sont donc des lieux de mémoire : lieux de mémoires individuelles, collectives, de luttes, mémoires inscrites dans le fer et le béton. Les foyers de travailleurs migrants sont le réceptacle d'expériences humaines, dont il s'agit de rendre compte avec toute la complexité et la diversité des cadres sociaux qui ont prévalu à leur construction.

De quoi les foyers de travailleurs migrants sont-ils la trace ?

Il convient tout d'abord de noter qu'il existe peu de travaux historiques consacrés aux foyers de travailleurs migrants. Hormis la thèse de sociologie historique de Marc Bernardot, consacrée à la Sonacotra (1956-2006)¹, de quelques ouvrages dénonçant la situation des foyers², de monographies ou de travaux de sociologie consacrés à des problématiques particulières³, de rapports officiels⁴ qui ponctuent leur histoire, il n'y a pas, à notre connaissance, de travail d'ensemble retraçant l'histoire particulière de ces établissements dans le cadre d'une politique d'État des années 1950 à aujourd'hui.

La reprise des flux d'immigration à partir des années 1950 va se traduire par une forte progression du nombre d'immigrés (de 2 millions en 1946 à 3,4 millions en 1968) et par le renouvellement de leurs origines géographiques. Dans un contexte

de crise générale du logement, les pouvoirs publics vont se révéler incapables de loger ces nouvelles populations immigrées, qui vont se porter « *vers les secteurs délaissés, parce qu'insalubres, du parc d'habitation des grandes villes, tandis que se constituent des bidonvilles à la périphérie de celles-ci, qui accueilleront les exclus du marché de l'insalubre*⁵ ». Ces immigrés vont donc habiter des anciens faubourgs ouvriers (comme La Guillotière à Lyon, la Goutte d'Or à Paris, ou le quartier Très-Cloîtres à Grenoble) qui ont eux-mêmes une tradition d'accueil des primo-arrivants : « *Ces quartiers ont une fonction de "sas" permettant la reconstitution d'une microsociété s'inspirant des modèles du pays d'origine, et facilitant l'adaptation à un nouveau contexte*⁶ ». Les premiers foyers dans les années 50-60 à loger des hommes seuls issus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne sont donc des foyers « privés » insalubres et surpeuplés⁷.

C'est pour faire face à cette situation que l'État va mettre en place, dans le milieu des années 50, une politique sectorielle qui va s'appuyer notamment sur la construction de « foyers de travailleurs migrants » dont l'opérateur phare sera la « Société nationale de construction pour les travailleurs algériens » (Sonacotral), créée en 1956, qui allait devenir plus tard la Sonacotra, manifestant ainsi la volonté de loger des migrants de toute origine. D'autres gestionnaires, associations patronales, associations créées par de hauts fonctionnaires, associations humanistes et/ou caritatives vont à leur tour voir le jour et, aux premiers foyers, vont succéder des foyers de « nouvelles générations », les « foyers hôtels » dans les années 1964-1970⁸.

Au-delà de la diversité des gestionnaires et des générations successives d'établissements, qu'est-ce qui caractérise ce référentiel⁹ des foyers de travailleurs migrants qui se met en

place dès les années 1950 ?

Une politique sectorielle de l'État. Les politiques d'intervention dans le domaine du logement ont longtemps reposé sur une volonté centralisée de l'État, sur la segmentation des politiques nationales qui identifient des groupes sociaux et sur la création d'institutions spécifiques chargées de loger certains d'entre eux. C'est ainsi que sont nées les diverses catégories de foyers, impulsées par l'État, pour les jeunes, pour les personnes âgées, pour les travailleurs immigrés¹⁰. Pour ce qui concerne les foyers de travailleurs migrants, les objectifs de cette politique sont alors de lutter contre l'insalubrité, de résorber les bidonvilles des périphéries, d'aménager les villes et les territoires en récupérant des terrains pour développer les centres urbains dans un contexte de forte pénurie de logements. En construisant des foyers de travailleurs migrants, il s'agit aussi d'améliorer les conditions de vie des populations immigrées en leur offrant un logement décent, mais en dessous des normes de construction du logement social¹¹

Un public cible : les travailleurs immigrés. Le « travailleur immigré » comme cible de l'action publique est une construction sociale caractérisée par deux significations : celle du travail comme définition principale d'une population d'hommes vivant en célibataires, celle du provisoire comme caractéristique principale de leur séjour en France. Cette double illusion¹² du travail et du provisoire sera d'ailleurs entretenue par les États d'origine, la France et les personnes concernées. Elle justifie la construction de foyers conçus comme « *un logement provisoire pour travailleurs « provisoires »* ».

Un bâti spécifique. Une volonté certaine de contrôle des populations logées dans un contexte de guerres coloniales a présidé à

l'adoption d'un habitat semi-collectif. Les foyers de travailleurs migrants sont en effet caractérisés par des établissements de grande dimension pouvant accueillir de 100 et 300 personnes, quelquefois plus. Les « modèles » adoptés seront différents selon les gestionnaires et les dates de construction. La plupart des chambres sont soit individuelles et de petite taille (9 m² à l'origine, divisées ultérieurement en deux chambres de 4,5 m² chacune), soit des chambres collectives allant de quelques personnes aux dortoirs collectifs. Ces chambres sont regroupées en unités de vie de tailles différentes (de cinq chambres à plus d'une dizaine) autour d'une cuisine et de sanitaires communs. « *Travailleur pauvre, [l'immigré] n'a à être logé que pauvrement*¹³ ».

Un droit dérogatoire au droit commun. Les foyers de travailleurs migrants ont longtemps été définis par la formule des « foyers hôtels ». Une réglementation assimilée à celle de l'hôtellerie ou de l'hébergement précaire (les litiges relevaient, jusqu'à une période récente, du tribunal de grande instance qui juge des litiges commerciaux). Une réglementation incertaine, élaborée par voie de circulaires et qui ne donnait aucune protection aux résidants : « *A l'indétermination juridique de la nature des « foyers de travailleurs immigrés », qui deviennentainsides « logements d'exception » (juridiquement parlant) auxquels il n'est pas facile de donner un nom, correspond en fait la situation, elle aussi indéterminée et sans statut précis, des immigrés, « sujets (juridiquement) à part » - ce ne sont pas des citoyens*¹⁴ » Il faudra attendre la loi dite de Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 pour donner, pour la première fois, un socle législatif aux logements-foyers qui donne des droits substantiels aux résidants et institue un mécanisme de concertation.



Définis par une politique sectorielle de l'État, par un public cible, une forme physique spécifique, un droit juridique particulier, des opérateurs dédiés, comment ce type de logements-foyers a-t-il subi l'usure du temps ? Quel est son devenir ?

Fin du cycle des FTM et émergence du cycle des résidences sociales

L'épaisseur sociale des travailleurs immigrés ne se réduit pas en effet aux illusions qui ont été entretenues : ces travailleurs étaient avant tout des hommes vivant des histoires d'hommes, aux profils contrastés, leur séjour en France s'est prolongé et le provisoire s'est installé dans la durée. Au-delà de l'apparente stabilité institutionnelle des foyers de travailleurs migrants, les évolutions ont pourtant été nombreuses, la principale étant que les foyers, de provisoires, sont devenus des lieux de vie durable pour des migrants de plus en plus âgés, à la retraite et donc de moins en moins « travailleurs ».

Le vieillissement dans les murs. Ce vieillissement des migrants « dans les murs »

confirme le lien étroit entre l'âge des logements et celui des habitants observé par ailleurs¹⁵. L'Acsé dénombrait 93 000 résidants vivant en foyerdetravailleurs migrants en 2005, dont 80 000 de plus de 45 ans. Dans ces foyers, l'effectif des moins de 45 ans a diminué de moitié en quinze ans, passant de

50% en 1990 à 25% en 2005. A l'inverse, la population des 60 ans et plus a triplé entre 1990 et 1999, et quasiment quintuplé en quinze ans. L'histoire des foyers se confond avec celle des individus, pour lesquels ce lieu a souvent constitué la première et unique étape de la migration¹⁶. Le profil de cette population des foyers apparaît assez homogène, avec des caractéristiques les distinguant des hommes immigrés résidant dans les autres secteurs d'habitat : moins qualifiés et moins diplômés (seuls 30% ont dépassé le niveau primaire), ils ont migré plus tardivement, alors qu'ils étaient actifs, mariés et pères de famille (soit à un peu plus de 25 ans en moyenne)¹⁷.

On peut faire cependant une distinction entre les « hommes du fer », qui ont travaillé dans la métallurgie et ont connu des destins ouvriers assez semblables à beaucoup de Français, et les « hommes du béton » employés dans le bâtiment et les travaux publics, ces derniers ayant connu des expositions aux accidents du travail et aux maladies professionnelles plus importantes que la moyenne des ouvriers français. L'usure des corps, à un âge encore jeune, est plus prononcée, alors que le travail non

déclaré et les caractéristiques des entreprises de ce secteur entraînent une faiblesse des retraites principales et complémentaires.

On peut également distinguer des différences entre les personnes originaires du Maghreb et ceux d'Afrique noire, ces derniers se reposant sur une forte solidarité familiale, vivant en communauté ou en famille élargie, alors que les Maghrébins vieillissent de façon plus individuelle. Cependant selon Rémi Gallou,¹⁸ « *les monographies disponibles sur de vieux immigrés d'origine subsaharienne laissent malgré tout penser qu'à âge et caractéristiques de logement équivalents, ils vivent des situations similaires à celles des immigrés maghrébins* ». Dans la même étude, Rémi Gallou note la précarité des ces anciens travailleurs migrants, liée à leurs parcours professionnels et aux difficultés d'accès aux droits sociaux, il relève le poids déterminant de la santé dans les enquêtes qu'il a conduites. Enfin, il insiste sur l'importance des problèmes de santé rencontrés par ces migrants âgés, pour lesquels les recours aux aides à domicile sont rarement sollicités.

L'obsolescence et l'inadaptation du bâti. L'obsolescence du bâti des foyers est très forte. Elle est liée à l'âge des bâtiments, dont les premiers ont été construits il y a plus de cinquante ans, à la mauvaise qualité des matériaux employés pour la construction de bâtiments réalisés à moindre coût et dont l'existence devait être provisoire, à des défauts d'isolation d'immeubles construits pour la plupart avant le choc pétrolier des années 73-75, à une occupation forte de ces établissements qui ont donc mal vieilli dans le temps. A cela, il faut ajouter l'inadéquation des conditions d'habitat qui ne répondent plus aux normes actuelles de surface, d'équipement, de sécurité et de confort. Cela était déjà vrai pour des personnes qui travaillaient et passaient assez peu de temps dans le logement. Cela est devenu encore

plus déterminant pour des personnes à la retraite ou inactives, qui vivent une grande partie de leur temps dans le foyer. Enfin, les difficultés de santé et la perte d'autonomie rendent d'autant plus urgente l'amélioration des conditions de surface et d'équipement sanitaire des logements. De ce point de vue, l'héritage est lourd et beaucoup reste à faire. Au 31 décembre 2003, près de 18% du parc était encore constitué de lits en chambres collectives et 32% du parc de chambres d'une superficie inférieure à 9 m².

Le plan de traitement des FTM. Pour faire face à ces transformations de l'occupation du parc, à l'obsolescence et à l'inadaptation du bâti, un plan de traitement des foyers de travailleurs migrants a été mis en place en 1997 et l'État a procédé à la création en 1998 d'une Commission Interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI). Faisant suite aux rapports Pascal et Cuq, le plan annonçait qu'un effort prioritaire serait conduit « *à l'égard de l'ensemble des foyers dortoirs et des foyers non encore conventionnés à l'APL, dont certains nécessitent un traitement d'urgence au regard du bâti, de la sécurité physique et des conditions générales d'occupation.* » Ce plan était doté d'un volant financier important, grâce à la convention du 14 mai 1997 entre l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) et l'État, qui dégageait plus de 274 millions d'euros pour cinq ans. Selon une liste établie par la CILPI, 326 établissements étaient visés par le plan de traitement.

Douze ans plus tard, où en sommes-nous ? Le plan de traitement a été reconduit plusieurs fois et la réorganisation des missions de l'UESL intervenue en 2009 identifie à nouveau le plan de traitement des foyers migrants parmi ses priorités. Au 31 décembre 2007, parmi les 174 opérations

programmées par l'UESL depuis 1997, 145 opérations ont donné lieu à la signature de conventions de financement pour un total de 164 millions d'euros. La mobilisation des fonds du 1% est importante dans le financement de ces réhabilitations, puisque la quotité moyenne d'intervention de l'UESL s'élève à 49% du coût prévisionnel des opérations, ce qui veut dire qu'à fin 2007, plus de 300 millions d'euros ont été dépensés pour la réhabilitation des FTM. La mise en œuvre du plan de traitement tend à rapprocher progressivement les anciens foyers du logement de droit commun. Sur les 20 500 lits traités en travaux de 1997 à 2005, 5 560 lits étaient situés dans des surfaces inférieures à 7,5 m², plus une seule ne persiste après travaux ; 2 751 lits étaient situés dans des surfaces supérieures à 12 m², 10 666 après travaux, enfin, 1200 équipements lavabo-douche-WC avant travaux et 10 500 après, dont 50% avec kitchenette.

L'émergence du cycle des résidences sociales : Certes avec 174 opérations programmées sur les 326 visées initialement, nous sommes loin du compte et de l'objectif premier et les obstacles pour la mise en œuvre de ce plan demeurent nombreux. Il n'en demeure pas moins qu'un effort important est engagé dans le même temps où ces anciens foyers de travailleurs migrants sont transformés en « résidences sociales ». Avec la transformation du bâti des anciens foyers de travailleurs migrants, la banalisation du droit en logement-foyer, la prise en charge sociale des migrants âgées, nous assistons bien à la fin du référentiel des foyers de travailleurs migrants pour entrer dans un référentiel élaboré dans les années 1990-1995 et propre aux résidences sociales¹⁹ : le logement de personnes défavorisées dans le cadre de politiques décentralisées.

Certains le regrettent, en considérant que la dilution des foyers de travailleurs

migrants dans les résidences sociales peut conduire à exclure de ces établissements les personnes ne répondant pas aux objectifs sociaux recherchés, en estimant que la volonté affichée de mixité sociale des résidences sociales est de nature à rompre les liens de solidarité qui se sont noués dans les établissements. On peut entendre ces critiques, tout en se rappelant celles qui étaient formulées à l'encontre d'un habitat ségrégatif, de conditions d'habitat non décentes, d'absence de droit dans les foyers.

Les travailleurs migrants doivent donc pouvoir vieillir et vivre dans les foyers de travailleurs migrants transformés en résidences sociales en bénéficiant de conditions d'habitat adaptées et de projets sociaux des établissements leur permettant de faire face à la perte d'autonomie liée à l'âge. Mais il convient aussi de ne pas les « oublier » au motif de la fixation de nouvelles cibles d'intervention par les pouvoirs publics. C'est pourquoi, les gestionnaires de ces établissements doivent travailler pour rappeler que les foyers de travailleurs migrants devenus résidences sociales sont aussi des lieux de mémoires qu'il s'agit de recueillir et de mettre en valeur.

Les foyers de travailleurs migrants, lieux de mémoires

Nombreuses sont les initiatives sur la mémoire des migrants et l'héritage de l'immigration au sein des foyers de travailleurs migrants ou résidences sociales issues de leur transformation, dont certaines ont été remarquées par les créateurs de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Au-delà du recueil des témoignages de vie, véritable composant du patrimoine, et de son intérêt historique, ces voyages dans le passé des individus posent la question du rôle des gestionnaires, de la place et de l'avenir des

résidents, migrants d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, dans les foyers, certes, mais aussi au sein de la société.

Le travail de la mémoire. Plonger dans le passé et réveiller des souvenirs enfouis n'est un exercice facile pour personne... Encore moins pour les résidents, travailleurs migrants, pour qui, pendant des années, le silence fut la règle, dans la sphère politique, sur les chantiers, dans les foyers. Il peut paraître paradoxal de les inciter aujourd'hui à parler, à mettre en avant leur histoire personnelle et à la livrer publiquement. Pourquoi le fait-on, au juste ? Pour lutter contre le poids d'une histoire qui empêche les résidents d'exister pleinement, là où ils demeurent. Cette sollicitation de la mémoire intervient au moment de la récapitulation d'une vie pour des migrants arrivés à l'âge de la retraite. Ces migrants ont besoin de leur mémoire, de l'épopée de toute leur génération, non pour enjoliver le passé mais pour rendre compte du présent, justifier de leur présence ici aux yeux de leur famille et de la société d'accueil tout entière. Une société qui a bien conscience que, quelque part, la mémoire de ces hommes constitue un reflet d'elle-même, une partie de son passé qu'elle doit se réapproprier, avec laquelle elle doit se réconcilier.

Le temps du récit. Il faut du temps pour s'apprivoiser, pour instaurer la confiance indispensable pour libérer la parole... Il est souvent difficile de s'imaginer la force et la persévérence que ces hommes ont dû mobiliser, les fossés culturels et linguistiques qu'il leur a fallu franchir, leurs rêves et leurs déceptions. Ils ont consacré leur existence au travail et à une famille lointaine, acceptant des conditions de vie difficiles. A leurs yeux, leur vie n'a rien d'extraordinaire et n'est pas un modèle à suivre, alors pourquoi l'étaler dans des livres ? Quand la parole se libère,

on s'aperçoit que, derrière leur silence, des hommes murmuraient, parlaient, rêvaient, vivaient, contestaient même les règles qui leur étaient imposées. Mais pour entendre tout cela, il faut tendre l'oreille, solliciter une parole étranglée, secouer la fatigue, avec le risque de réveiller des blessures... Comment rendre compte de tout ce vécu, de ce ressenti, de cette densité humaine ? Pour que les récits deviennent une mémoire, un travail est nécessaire : un travail personnel de verbalisation d'abord, puis un travail collectif pour rendre ces histoires audibles et compréhensibles.

Donner à ressentir pour comprendre. L'art peut y participer utilement en donnant à voir, entendre, sentir, toucher. Il peut alors révéler l'indicible. C'est le pari qu'a tenté Aralis à Lyon avec «Voyage à Rhin et Danube» dans le cadre du forum régional «Traces 2005». «Cette exposition, installée dans le dernier foyer dortoir lyonnais ayant fermé ses portes, retracait le parcours de travailleurs migrants, de leur départ du pays à leur installation et leur vie en France. Elle était basée sur les sens, un choix artistique qui, loin de vouloir magnifier des années sombres, a permis de faire ressentir l'histoire aux visiteurs en leur proposant de se mettre dans la peau des travailleurs migrants. Donner à ressentir, c'est le résultat d'un travail de collecte, avec et pour les résidents, à partir de leur vécu, retranscrit, mis en scène par des artistes, qui apportent une dimension collective et émotionnelle aux récits individuels. Mais si l'art permet d'incarner les problèmes, il ne les résout pas. Ce qui était visé, c'était une reconnaissance de fond, pas simplement un effet artistique. C'est pourquoi, pour les «Carnets de souvenirs», le verbatim original était privilégié : l'intervention d'un écrivain aurait pu édulcorer le discours et faire perdre de l'intensité et de la couleur aux témoignages, l'important étant de bien rester

fidèle aux récits des résidants.

Que ce soit par la photo, l'écriture, le théâtre, les arts plastiques, l'art peut apporter une intensité et une force, capables de faire ressentir l'importance, la nécessité et l'urgence. A travers une mise en scène, il donne un espace et un temps à cette mémoire qui va toucher un public. Émotion, dialogue, reconnaissance seront alors à la clé de la rencontre. En donnant de la valeur aux parcours des migrants, il contribue à changer les représentations et à lutter contre les préjugés. L'expérience montre qu'il convient d'être vigilant : traduire, c'est parfois trahir.

N'importe quel artiste ne peut s'inscrire dans un tel travail. En aucun cas, il ne doit piller la mémoire ni la dénaturer. C'est la fidélité, la justesse et le respect qui sont en question dans la relation qui s'instaure entre l'artiste, qui doit se mettre en position de sympathie, et les résidants, qui sont les véritables acteurs.

Faire naître l'estime de soi et travailler à la reconnaissance. Puiser dans les mémoires est la finalité poursuivie : le travail est engagé avec et pour les résidants du foyer. Et l'on peut atteindre, au-delà du foyer, famille et proches, et au-delà encore, la cité tout entière. Susciter des temps de rencontre entre résidants et les habitants des quartiers, organiser des manifestations à l'échelle d'une ville constituent autant d'occasions de travailler à l'estime sociale des migrants. Le seul fait qu'une institution intègre un temps et un espace, consacrés à cette mémoire permet

d'en faire une préoccupation commune et reconnue. C'est toute la raison d'être de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, qui a vocation à renforcer les initiatives par une coopération dans la durée, un soutien à des actions locales et des partenariats avec les institutions.

Engager un travail sur la mémoire des migrants ne va pas toujours de soi pour les gestionnaires. Cela demande d'y consacrer du temps, de déployer une énergie importante et de dégager quelques moyens pour être à la hauteur d'une qualité de démarche, sans laquelle il serait vain de prétendre à

une quelconque reconnaissance. Reconnaître ce dont les foyers de travailleurs migrants sont la trace, réhabiliter ces établissements et inscrire leurs résidants dans le cadre des politiques sociales dans les territoires,

travailler à l'émergence et à la reconnaissance de ces migrants dans l'espace de la cité participent du même mouvement. En ces temps de débat sur l'identité nationale, il n'est pas inutile de rappeler que c'est dans ce qui fait société en engageant l'avenir, dans la diversité des cadres sociaux de la mémoire, que se forgent nos souvenirs, nos identités mouvantes et plurielles.

« C'est dans la société que, normalement, l'homme acquiert ses souvenirs, qu'il se les rappelle, qu'il les reconnaît et les localise. [...] le rappel des souvenirs n'a rien de mystérieux. Il n'y a pas à chercher où ils sont, où ils se conservent, dans mon



cerveau, ou dans quelque réduit de mon esprit où j'aurais seul accès, puisqu'ils me sont rappelés du dehors, et que les groupes dont je fais partie m'offrent à chaque instant les moyens de les reconstruire, à condition que je me tourne vers eux et que j'adopte au moins temporairement leurs façons de penser. [...] C'est en ce sens qu'il existerait une mémoire collective et des cadres sociaux de la mémoire, et c'est dans la mesure où notre pensée individuelle se replace dans ces cadres et participe à cette mémoire qu'elle serait capable de se souvenir »²⁰ ■

1. Cf. Marc Bernardot, 2008, « Loger les immigrés », éditions Terra, ouvrage tiré d'une partie de sa thèse.
 2. Dont le plus récent et le mieux documenté est de Michel Fiévet, 1999: « Le livre blanc des travailleurs immigrés des foyers », éditions l'Harmattan.
 3. Voir notamment : Abdelmalek Sayad, 1991, « Le foyer des sans-famille » dans « L'immigration ou les paradoxes de l'immigration », éditions De Boeck, Gérard Noirel, 1993, « Le vieillissement des immigrés en région parisienne », FAS.
 4. Parmi les plus récents : Henri Cuq, 1996 « Rapport parlementaire sur la situation et le devenir des foyers de travailleurs migrants », M. Michel et F. Bas-Théron, IGAS, 2002 « Rapport sur les immigrés vieillissants ».
 5. Patrick Simon, 1998, « Le logement et l'intégration des immigrés », dans « Logement et Habitat, l'état des savoirs », éditions La découverte.
 6. Jacques Barou, 1999, « Trajectoires résidentielles, du bidonville au logement social », dans « Immigration et intégration, l'état des savoirs », éditions La découverte
 7. Voir à ce sujet le film de Marcel Trillat et Frédéric Variot, « Etranges étrangers », tourné en 1970 notamment en Seine-Saint-Denis. En DVD, scope éditions 2009. Voir également Michel Fiévet, opus cit. p 43
 8. Cf. Michel Fiévet chapitre III.
 9. « Le référentiel d'une politique est la représentation que l'on se fait du secteur concerné, ainsi que de sa place et de son rôle dans la société (...). Le référentiel d'une politique publique (...) a pour effet de structurer le champ d'une politique. Il en détermine l'extension géographique ou sociale, et hiérarchise ses objectifs. » Bruno Jobert et Pierre Muller, 1987, « L'Etat en action », éditions des PUF.
 10. René Ballain, « Le passage des politiques sectorielles à des politiques en faveur des exclus », *Ecarts d'identité* n°80,
- mars 1997
11. Marc Bernardot, « La Sonacota-40 ans de politique de logement social », *Migrations Société* n°63, mai-juin 1999
 12. Lire à ce sujet les travaux d'Abdelmalek Sayad dans « L'immigration ou les paradoxes de l'altérité », opus cit
 13. Abdelmalek Sayad, opus cit.
 14. Abdelmalek Sayad, opus cit.
 15. J.-C. Chesnais et H. Le Bras, « Cycle de vie et âge des habitants », *Population* n°2, Ined 1976.
 16. Rémi Gallou, 2005, « Les immigrés isolés : la spécificité des résidants en foyer », *Retraite et société* n°44, Paris, CNAV, p 138-159
 17. Rémi Gallou, 2009, « Vieillir loin de ses racines, le choix irrésolu des immigrés résidant en foyer », *Etudes, recherches et statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance maladie*, N°6, Mars 2009.
 18. Rémi Gallou, 2009, opus cit.
 19. Cf : Gilles Desrumaux « *les nouveaux enjeux du logement accompagné* » dans « *Fors-recherche sociale* » n° 192, automne 2009, p 4-12 .
 20. Maurice Halbwachs., 1994 (1925). *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel